

25 nov 2005 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 25 novembre 2005

Diplomatie préventive

Financement d'une initiative en matière de diplomatie préventive relative à la promotion de la paix et à la réconciliation nationale au Moyen Orient

Financement d'une initiative en matière de diplomatie préventive relative à la promotion de la paix et à la réconciliation nationale au Moyen Orient

Sur proposition de M. Karel De Gucht, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a marqué son accord pour financer, sur le budget 2005 du SPF Affaires étrangères, l'initiative suivante en matière de diplomatie préventive : Promotion de la paix et réconciliation nationale — Moyen Orient : A la suite du retrait israélien de Gaza, le Gouvernement israélien a accepté de transférer le poste-frontière de Rafah (entre la bande de Gaza et l'Égypte) à l'Autorité palestinienne. Le Conseil des Ministres de l'Union européenne du 7 novembre 2005 a témoigné sa volonté de principe de prêter assistance à la gestion des postes-frontières à Gaza, sur la base d'un accord entre les parties. Le 15 novembre 2005, le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne ont atteint un compromis sur l'ouverture du poste-frontière de Rafah sous le contrôle de l'Autorité palestinienne, à condition qu'un tiers soit présent. L'Union européenne a été invitée par les parties à endosser cette importante tâche. La mission répond entièrement aux objectifs politiques belges et européens de soutien au processus de paix au Moyen-Orient et de mise en œuvre de la Feuille de route. Cette action contribue à l'amélioration des conditions de vie de la population palestinienne et à la viabilité d'un futur État palestinien en stimulant la circulation des marchandises et des personnes d'une part, et à la sécurité d'Israël d'autre part. L'objectif opérationnel de cette mission est, par la présence de l'UE en tant que tiers, de contribuer à l'ouverture du poste-frontière de Rafah et à une confiance croissante entre Israël et l'Autorité palestinienne. La mission veillera à la mise en œuvre de l'accord entre les parties sur la gestion du poste-frontière de Rafah, mais sans se substituer à l'Autorité palestinienne. Vu les importants développements dans les relations entre Israël et les autorités palestiniennes et les efforts de l'ensemble du Gouvernement belge dans le processus de paix au Moyen-Orient, le Conseil des Ministres a :- marqué son accord de principe sur le déploiement, prévu durant la première moitié de janvier 2006, de 5 experts de la Police fédérale dans le cadre de la mission d'assistance frontalière de l'Union européenne à Rafah (« EU Border Assistance Mission to Rafah ») ;- mis à disposition la somme totale de 230 000 € pour le financement des frais (logistiques, de matériel) liés à la mission d'assistance frontalière de l'Union européenne à Rafah.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

